

Politique nationales : le rôle des langues transfrontalières et la place des langues de moindre diffusion en Afrique de l'Ouest.

Discours de Monsieur Amidou Maïga (OIF)

Excellence Monsieur le Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine,
Excellence Monsieur le Ministre de la Culture,
Excellence Monsieur le Président de l'Académie Africaine des Langues,
Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Burkina Faso au Mali,
Monsieur le Directeur Résident de la Coopération Suisse au Mali,
Monsieur le Représentant de l'UNESCO,
Monsieur le modérateur du colloque, Professeur Ayo Bamgbosé,
Chers collègues linguistes,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord saisir cette opportunité pour exprimer au mon de son Excellence le Président DIOUF, Secrétaire Général de la Francophonie et à celui de Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF, la grande satisfaction et la légitime fierté ressentie par notre institution pour l'adoption des Statuts de l'ACALAN lors du dernier Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à Khartoum.

Je voudrais également rendre un hommage à la clairvoyance des autorités maliennes et à la persévérance du Président Adama Samassékou pour tous les efforts consentis pour l'aboutissement de ce projet.

Je suis enfin particulièrement heureux de constater l'implication du Ministère de la Culture auprès de l'ACALAN dans l'organisation de ce colloque. Il n'est pas fortuit de rappeler ici que ce projet avait été porté et bien défendu par le Ministère de la Culture à la Conférence ministérielle sur la Culture de Cotonou en juin 2001, à un moment où peu de gens y croyaient. Ce pas important dans le processus d'opérationnalisation de l'Académie au niveau continental permettra assurément de renforcer la coopération si fructueuse qui existe déjà entre l'OIF et l'ACALAN. Désormais, en matière d'aménagement linguistique, le continent s'est doté d'un instrument autonome pour la réalisation de ses ambitions. L'aide intellectuelle et financière des organismes extérieurs ne sera plus qu'un appoint à une politique définie de l'intérieure. L'OIF, dans cette nouvelle relation, est bien à l'aise puisque l'acquisition du nouveau statut de l'ACALAN intervient au même moment où elle aussi renouvelle son dispositif institutionnel et ses méthodes de travail. Heureux hasard et heureuse coïncidence qui présume de lendemain meilleur.

La programmation 2006-2009 a été revisitée, à la demande de nos instances, dans le sens d'un plus grand resserrement et d'une plus grande cohérence et la nouvelle Direction de la Langue française Diversité Culturelle et linguistique s'est dotée d'un important programme d'aménagement des langues partenaires africaines et créoles. L'organisation s'est résolument engagée dans une culture de gestion accès sur les résultats. Cette nouvelle culture exige plus de transparence et plus de visibilité dans les actions entreprises.

Le présent colloque s'inscrit dans cette logique puisqu'il se propose de faire l'état des lieux de l'utilisation des langues nationales dans tous les domaines de la vie afin d'identifier les actions concrètes et urgentes à entreprendre. Ces actions concrètes seront à coup sûr des actions visibles qui aideront à l'intégration africaine.

Le soutien à la promotion des cultures et des langues nationales a été depuis la création de l'OIF une de ses préoccupations majeures. Cette préoccupation est devenue plus pressante tant-il est vrai aujourd'hui qu'il est apparu une utopie de croire que le français pouvait remplacer les langues africaines dans toutes les fonctions sociales, de même, il paraît irréaliste de s'imaginer que le développement des langues africaines, ou le développement intégral de l'Afrique, passe par l'exclusion du français.

La Francophonie, consciente de cette réalité a déjà joué et joue toujours un rôle de pionnier pour la reconnaissance de la diversité culturelle et le dialogue des cultures. C'est pour cette raison que le cadre stratégique décennal de l'organisation s'est fixé comme objectif :

- de sensibiliser les Etats à la nécessité de se doter de politique culturelle nationales et de les aider à les formuler,
- d'accompagner et de soutenir la production nationale et locale ainsi que l'insertion des produits culturels, notamment audiovisuels dans les circuits de diffusion et de commercialisation,
- de poursuivre la mobilisation des Etats pour la ratification et la mise en œuvre de la convention qui assure effectivement la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques,
- de promouvoir la diversité culturelle et la pluralité linguistique dans l'usage des technologies de l'information équitable tenant compte du besoin de solidarité numérique.

L'aménagement linguistique pour revenir au sujet du présent colloque, est une entreprise technique, qui doit, toujours et partout, se fonder sur l'observation du terrain et des situations concrètes présentes. Œuvrer dans le sens de la réussite d'une politique linguistique nationale suppose ainsi l'analyse et la prise en compte de la gestion spontanée du plurilinguisme c'est-à-dire une forme de rationalisation et d'optimisation de la gestion naturelle des langues.

Pour les Etats du Sud spécialement, la prise en compte des langues nationales et leur aménagement font partie des enjeux de l'identité.

Mesdames et Messieurs,

L'espace linguistique francophone se caractérise par ce que certains ont qualifié de « diglossie enchâssée ou de triangle dont le sommet serait occupé par les langues héritées de la colonisation ». Les deux bases du triangle sont évidemment occupées par les langues locales de moindre diffusion d'une part et les langues transfrontalières d'autre part. Dans ce modèle que propose Gérard Dumestre, un dogon du Mali par exemple ne peut malheureusement pas accéder au français sans passer par le Fulfuldé et le bambanankan. Ce petit exemple nous permet d'entrevoir toute la problématique des politiques nationales et du rôle des langues transfrontalières et la place des langues de moindre diffusion en Afrique de l'Ouest. En tous les cas le critère géo-étatique permet de distinguer globalement entre langues transfrontalières et langues de moindre diffusion et l'usage du trait de la diffusion et de la dynamique permet une hiérarchisation claire de ces langues.

Mesdames et Messieurs,

L'OIF, à travers sa nouvelle Direction de la française de la diversité culturelle et linguistique reste très attentive aux activités de l'ACALAN. Elle s'est engagée à soutenir toutes les actions de promotions initiées par ACALAN en faveur des langues africaines et créoles. Les conclusions de cette rencontre serviront à mieux fixer les axes de la coopération linguistique existant entre nos deux institutions.

Mesdames et Messieurs,

Ces perspectives de coopération linguistiques prennent une place et un intérêt tout particulier dans la mesure où l'évolution politique des Etats vers la démocratie fait du droit aux langues une des priorités. Il ne s'agit pas seulement en effet de permettre à toutes les composantes sociales de s'exprimer et d'avoir accès au débat politique. Le droit aux langues conditionne, en effet, l'exercice des droits à la formation, à l'information, au travail ou à la santé.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je formule ici le vœu ardent que l'Académie Africaine des Langues soit le temple de la revalorisation des valeurs culturelles négro-africaines pour la contribution de l'Afrique à une civilisation de l'universel plus équitable et plus solidaire.

Je vous remercie.

Amidou MAÏGA
Responsable de Projets
Organisation Internationale de la Francophonie.
Direction de la Langue Française de la diversité .
Culturelle et linguistique